

quand faire un frottis ?

Le frottis de dépistage est recommandé à **partir de 25 ans**. Les deux premiers frottis doivent être réalisés à un an d'intervalle. Si ces deux premiers frottis sont normaux, **un frottis doit ensuite être fait tous les 3 ans**. La régularité est essentielle pour prévenir le cancer du col de l'utérus.

Dans le cadre d'une grossesse, cet examen vous sera proposé, si vous n'avez pas fait de frottis depuis plus de 3 ans.



Je n'ai aucun symptôme. faut-il quand-même que je fasse un frottis ?

La plupart du temps, les anomalies du col de l'utérus ne se manifestent par aucun symptôme. Et quand les symptômes apparaissent, le cancer est déjà souvent à un stade avancé, et donc plus difficile à guérir.

face au cancer du col de l'utérus, il y a des moyens pour agir

- **Se faire vacciner contre les HPV à 14 ans.**
La vaccination peut être proposée en rattrapage, **entre 15 et 23 ans**, dans l'année suivant le début de la vie sexuelle.
- **Faire un frottis de dépistage tous les 3 ans** entre 25 et 65 ans.

pour en savoir plus, rendez-vous sur www.e-cancer.fr ou appelez

CANCERINFO 0810 810 821

Prix d'un appel local



Dépistage du cancer du col de l'utérus

>> Le frottis, un geste simple qui peut sauver des vies.

De 25 à 65 ans, le frottis de dépistage, c'est tous les 3 ans



www.e-cancer.fr

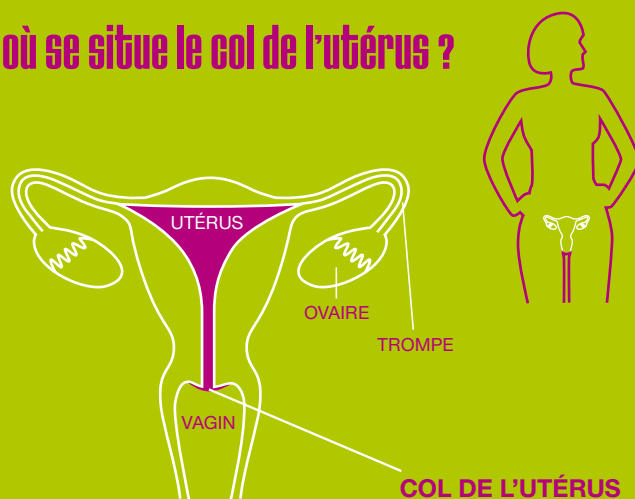




qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Le cancer du col de l'utérus est principalement causé par des virus très répandus appelés Papillomavirus Humains (HPV). La contamination se fait le plus souvent à l'occasion des premiers rapports sexuels.

où se situe le col de l'utérus ?



qu'est-ce que le frottis de dépistage ?

- Un examen qui permet de **repérer les anomalies du col de l'utérus** à un stade où il est plus facile de les soigner.

- Un geste qui consiste à **prélever des cellules** à la surface du col de l'utérus, à l'aide d'une spatule ou d'une petite brosse. Ce prélèvement se fait en position gynécologique dans un cabinet médical. Il est ensuite adressé à un laboratoire pour lecture et interprétation.

- Un geste **simple et non douloureux**.

un cancer qui peut être évité grâce à un dépistage régulier

- 3000 nouveaux cas chaque année.
- 90% de ces cancers pourraient être évités par un dépistage régulier.

grâce au frottis de dépistage,
depuis 30 ans, deux fois moins
de femmes sont touchées par le
cancer du col de l'utérus.

où faire un frottis de dépistage ?

- Chez un **médecin généraliste**,
- Chez un **gynécologue**,
- Chez une **sage-femme**.

Il est également possible d'effectuer un frottis dans d'autres lieux :

- les **centres de santé**,
- à **l'hôpital**, dans le cadre d'une consultation
- les **centres mutualistes**,
- les **centres de planification familiale**,
- certains **laboratoires de biologie médicale**, sur prescription d'un médecin.

combien ça coûte ?

- Prélèvement : **inclus dans le coût de la consultation** et pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement de l'Assurance Maladie.
- Lecture du frottis par un anatomopathologiste : 15,40 € **pris en charge à 70% par l'Assurance Maladie**. Le reste est généralement remboursé par les organismes complémentaires.

